

# Vols annulés et voyageurs agacés par les «grèves à répétition»

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5011 - Jeudi 20 février 2020 - Prix : 10 DA

«Enrichissement illicite», «blanchiment d'argent» et «trafic d'influence»

## Le procès de Abdelghani Hamel reporté au 11 mars

Un mouvement populaire unique en son genre

# Le Hirak boucle demain sa première année de lutte pacifique

## Tripoli, la trêve tiendra-t-elle ?

Par Mohamed Habili

**L**e deuxième round des pourparlers de paix entre les deux parties libyennes, dits des 5+5 (pour : 5 militaires représentant Tripoli et cinq autres Tobrouk) commençait à peine qu'il est interrompu du fait du retrait des représentants de Tripoli. La raison invoquée par eux : le bombardement du port de Tripoli par l'aviation de l'Armée nationale libyenne dirigée par Haftar, bombardement ayant pour objectif à en croire ses auteurs la destruction d'une cargaison d'armes en provenance de Turquie. Certes, le cessez-le-feu convenu à Berlin, le 19 janvier dernier, non pas d'ailleurs tant entre les factions libyennes qu'entre les autres participants à la conférence, n'a guère été respecté ; mais enfin, les belligérants se sont en quelque sorte entendus jusque-là pour ne pas le violer d'une façon par trop flagrante. Mais là, avec ce raid sur le port de Tripoli, les hostilités, quoique ininterrompues réduites néanmoins à des escarmouches, semblent vouloir retrouver l'intensité qui était la leur avant la trêve patronnée ou imposée par la Turquie et la Russie. A Genève, il s'agit de voir comment transformer cette trêve en un cessez-le-feu permanent, conformément aux recommandations adoptées d'abord à Genève, avant d'être ensuite approuvées par le Conseil de sécurité. A cet égard, les deux parties ne sont pas sur la même longueur d'onde, il faut bien en convenir.

Suite en page 3

## Le citoyen-consommateur face à la pénurie

# Cette crise du lait en sachet qui n'en finit pas...



PH/D. R.

Depuis presque un mois, le pays vit une crise aiguë du lait, une tension cyclique depuis plusieurs années. Le manque de ce produit indispensable et de première nécessité s'accroît de plus en plus suite au bras de fer entre les distributeurs et les pouvoirs publics, ce qui cause des désagréments aux citoyens. Lire page 2

Après «les violations» du camp Haftar

## Le gouvernement de Tripoli se retire des pourparlers de Genève

Exposition de Abdenour Hamoudi au métro d'Alger

## Forte affluence des visiteurs

Le citoyen-consommateur face à la pénurie

# Cette crise du lait en sachet qui n'en finit pas...

■ Depuis presque un mois, le pays vit une crise aiguë du lait, une tension cyclique depuis plusieurs années. Le manque de ce produit indispensable et de première nécessité s'accroît de plus en plus suite au bras de fer entre les distributeurs et les pouvoirs publics, ce qui cause des désagréments aux citoyens.

Par Louiza Ait Ramdane

La pénurie de lait continue à inquiéter les consommateurs. Toutes les wilayas trouvent des difficultés à assurer un approvisionnement régulier et organisé du lait sur leurs territoires respectifs. La distribution ne se fait pas de manière équitable. Dans certains quartiers de la capitale, le sachet de lait, subventionné par l'État, se fait rare, alors que dans d'autres il suffit de se lever tôt. C'est à partir de 6h00 du matin qu'il faut se pointer chez l'épicier pour avoir un sachet de lait. Dans certains quartiers de la capitale, même le sachet de lait dit «lait de vache», cédé à 50 DA, est introuvable depuis presque un mois. Même constat pour le lait en poudre qui connaît lui aussi une augmentation de prix. Ainsi, le sachet de la marque «Loya», est affiché à 400 DA. Cette situation est à l'origine d'un grand mécontentement des citoyens, tant à l'égard de ces prix que de la pénurie de cette denrée vitale.

Cette crise est essentiellement due à un recul dans la production et une défaillance flagrante dans le système de distribution. Comme ultime solution, le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a menacé il y a quelques jours les acteurs indécis de la

filiale de poursuites judiciaires dans le cas où «ils persisteraient dans leurs pratiques nuisibles pour l'économie nationale». Ces mises en garde tenues à l'égard des intervenants fraudeurs du marché n'ont fait qu'envenimer davantage la situation. Les distributeurs ont d'ailleurs décidé d'enclencher un mouvement de grève à l'échelle nationale afin d'exprimer leurs revendications. Ils demandent en fait surtout une révision de leurs marges bénéficiaires restées inchangées depuis plus de 20 ans. Les vendeurs aussi continuent de se plaindre d'une marge bénéficiaire «négligeable» et de pertes importantes en termes de sachet de lait. Ce qui a contraint le ministre à convoquer une réunion à laquelle il a convié la Fédération nationale des distributeurs du lait (Fndl). Selon le président de cette organisation, Farid Oulmi, les marges dont bénéficient en ce moment les distributeurs sont très faibles et ne dépassent pas les 90 centimes par sachet, et restent parmi les principales raisons à l'origine des perturbations enregistrées dans la distribution du lait en sachet subventionné. M. Oulmi affirme que les marges bénéficiaires actuelles ne permettent pas de couvrir les coûts du transport pour les distributeurs qui sont obligés d'effectuer



des déplacements dans d'autres wilayas en l'absence de laiteries dans toutes les régions du pays.

A noter que le problème de crise du lait persiste depuis plusieurs années. Il y a lieu de signaler que tant que les pouvoirs publics n'affichent pas une

volonté politique matérialisée sur le terrain de promouvoir la production laitière locale en substitution aux importations, les pénuries de lait persisteront. A cela s'ajoute la distribution qui pose problème. La pratique du sachet sous la table refait surfa-

ce suite à l'absence de contrôle des autorités. Cette crise qui perdure depuis des années, renseigne sur l'absence d'une stratégie adoptée permettant d'y mettre fin.

L. A. R.

Un mouvement populaire unique en son genre

## Le Hirak boucle demain sa première année de lutte pacifique

Le Hirak, mouvement populaire pacifique et citoyen aux revendications foncièrement politiques, bouclera ce vendredi sa première année, en ayant à son actif d'avoir mis fin à une dérive autocratique et mis le cap sur une nouvelle gouvernance en adéquation avec l'évolution de la société, sauvant l'Etat national d'un effondrement. Par sa longévité et l'attachement à son caractère pacifique, ce mouvement, inédit depuis l'indépendance de l'Algérie, s'érige, à l'instar de la guerre de Libération nationale, en modèle de référence dans le monde. Il aspire à donner un nouveau statut à la notion de citoyenneté, impliqué dans la gestion des affaires publiques et déterminé à prendre son destin en main. Le 22 février 2019, des dizaines de milliers de citoyens, toutes tranches d'âge et catégories professionnelles confondues, manifestent dans toutes les villes du pays pour s'opposer au projet de 5<sup>e</sup> mandat du président Abdelaziz Bouteflika, dénoncer la corruption menaçant les fondements de l'Etat et réclamer un changement radical de la gouvernance. Sous la pression du Hirak, l'élection présidentielle qui devait se tenir le 18 avril, est reportée. Après la démission de Bouteflika le 2 avril, une deuxième

date, le 4 juillet, est fixée, mais le scrutin n'a pas lieu, faute de candidats. Aucun dossier de candidature n'ayant été validé par le Conseil constitutionnel. Suite à ces deux reports, le chef de l'Etat par intérim, Abdelkader Bensalah, convoque le corps électoral pour l'élection présidentielle devant se tenir le 12 décembre. Le Parlement adopte deux projets de loi pour encadrer cette consultation : le premier relatif à la création d'une Autorité indépendante permanente chargée des élections et le second amendant la loi organique relative au régime électoral. Le commandement de l'Armée nationale populaire (ANP) assure qu'il accompagnera l'élan populaire pacifique et veillera à réunir les conditions de la présidentielle, affirmant que cette élection constitue l'option «la plus sûre et la moins coûteuse» pour le pays. Il s'engage pour qu'aucune goutte de sang du peuple ne soit versée et affiche sa détermination à faire barrage à «tous ceux qui tenteraient d'ébranler la stabilité du pays et attenter à l'unité du peuple», affirmant dans le même temps être «aux côtés du peuple afin d'atteindre ses objectifs visant à opérer le changement escompté». Le commandement de l'ANP apporte également son

soutien à la justice dans la lutte contre la corruption. De hauts responsables politiques, dont deux anciens Premiers ministres – une première depuis l'indépendance du pays – et des hommes d'affaires sont jugés et condamnés, notamment pour des faits d'abus de fonctions, indus privilèges, corruption et blanchiment d'argent.

### Main tendue au Hirak

Elu le 12 décembre à la présidence de la République par 58,13 % des suffrages exprimés, Abdelmadjid Tebboune proclame, lors de sa première prise de parole, «tendre la main» au Hirak, rappelant l'avis à maintes reprises qualifié de «béné».

Le nouveau chef de l'Etat appelle, dans ce sens, à un «dialogue sérieux au service de l'Algérie» pour construire la «Nouvelle République», tout en s'engageant à opérer des réformes en profondeur dont notamment l'élaboration d'une nouvelle Constitution devant être validée par un référendum populaire. Dans son programme électoral, intitulé «54 engagements pour une Nouvelle République», M. Tebboune prévoit de procéder à une révision de la Constitution, dont les principaux contours porteront sur la

limitation du renouvellement du mandat présidentiel à une seule fois, la réduction des prérogatives du président pour prévenir les dérives autocratiques, la séparation et l'équilibre des pouvoirs et la consécration de la protection des droits de l'Homme, des libertés individuelles, collectives, de la presse et de manifestation. Au cours de sa participation au Sommet de l'Union africaine, tenu le 9 février à Addis-Abeba, le Président Tebboune avait tenu à rendre hommage au Hirak, en soulignant qu'il constitue une «énergie salvatrice» pour l'Algérie, «résolument décidée à changer son système de gouvernance et à construire un Etat garantissant la justice sociale et la suprématie de la loi».

### Un nouveau pacte pour une nouvelle Algérie

Lors de la présentation du plan d'action du gouvernement à l'Assemblée populaire nationale, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a brossé un tableau sans complaisance du mode de gouvernance ayant prévalu ces dernières années, dénonçant «une gestion catastrophique de l'Etat ainsi que des pratiques autoritaires ayant

mené au pillage et à la dilapidation des richesses du pays et à la destruction systématique de ses institutions et de son économie dans le but d'accaparer ses biens». Partant de ce constat, le Premier ministre a plaidé pour «un nouveau pacte pour une nouvelle Algérie» qui englobera l'ensemble des aspects de la gouvernance politique, économique et sociale, avec l'objectif de «recouvrer la confiance (du) peuple en ses gouvernants et en ses institutions».

Il a également appelé à une démocratie basée sur une série de principes, dont l'alternance au pouvoir. Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, a, de son côté, exprimé mardi son soutien à l'appel du Hirak à consacrer le 22 février comme journée nationale. Depuis le 22 février 2019, le Hirak se poursuit avec le même esprit pacifique et civique pour réclamer un changement de la gouvernance en rupture avec les pratiques du passé. Il considère que nombre de ses revendications restent encore à satisfaire. Des observateurs voient dans le maintien de la mobilisation populaire un gage que le processus de changement ne déviât pas de son objectif.

Hania Y./APS

Troisième jour de débrayage à Air Algérie

# Vols annulés et voyageurs agacés par les «grèves à répétition»

La grève entamée lundi à Air Algérie par le personnel navigant commercial (PNC) s'est poursuivie hier pour sa troisième journée consécutive. Plusieurs vols internationaux et domestiques ont été annulés, ce qui a suscité l'agacement des voyageurs.

Par Thinhinene Khouchi

La grève du personnel navigant commercial s'inscrit dans la durée. Les grévistes ne semblent pas prêts à lâcher du lest, ni même la direction d'Air Algérie qui multiplie les suspensions des grévistes. En effet, lors de son passage hier matin sur la Chaîne 1 de la Radio nationale, le porte-parole d'Air Algérie, Amine Andaloussi, a indiqué que «82 grévistes ont été suspendus». Il assurera : «Nous n'avons reçu aucune revendication officielle de la part des grévistes. Selon leur communiqué publié sur les réseaux sociaux, ils demandent l'amélioration des conditions de travail». Selon lui, «jusqu'à présent, (donc hier) 82 grévistes sont suspendus». «Le premier jour, il y a eu 62 membres du PNC, et le deuxième jour 20. On les a informés de leur suspension. Ils seront traduits devant le conseil de discipline, comme le stipule le règlement intérieur». Lors de son intervention sur les ondes de la Radio nationale, Andaloussi a tenu à dénoncer les «grèves à répétition» des PNC, qui portent «atteinte» à la compagnie. De son côté, Tamani Ziriat, membre du syndicat autonome des PNC, a tenu à dénoncer ces nombreuses suspensions, indiquant que «la décision de suspendre les grévistes a mis de l'huile sur le feu, et en réponse, le Collectif a décidé de poursuivre la grève». Et d'ajouter : «Des syndicalistes ont été suspendus, alors que c'est le Collectif des PNC qui a enclenché la grève, et



non le syndicat», faisant remarquer qu'«aujourd'hui, les sept syndicalistes suspendus ont reçu des convocations de la justice». Concernant les revendications soulevées par les grévistes, la syntoniste a voulu assurer qu'ils «n'ont formulé aucune revendication salariale, la direction veut seulement gagner l'opinion publique, en disant que nous réclamons 50 millions d'augmentation, alors qu'aucune revendication salariale n'a été formulée jusqu'à présent». En revanche, «les PNC sont en grève pour se

plaindre de leurs conditions de travail déplorables et de l'état de délabrement des lieux où ils se réunissent». «C'est indigne d'une compagnie comme Air Algérie». Ils ont décidé de passer à l'action, pour dénoncer «les abus et le favoritisme» de la direction, dans la programmation des vols. «Il y a des PNC qui font plus d'heures de vol que d'autres. Il y a aussi des PNC qui sont favorisés, et qui sont affectés sur des vols plus intéressants que d'autres». En outre, la syndicaliste a justifié le recours à la grève

surprise par le fait que «la corporation n'en peut plus. Rien n'est respecté. On a eu des négociations avec la direction depuis une année et aucune avancée, aucune mesure n'a été prise». Enfin, rappelons que la grève du personnel navigant commercial d'Air Algérie, qui a été jugée illégale, a conduit à l'annulation de plusieurs dizaines de vols internationaux et domestiques. Le tribunal de Dar El Beida a alors ordonné mardi (avant-hier), l'arrêt immédiat de cette grève.

T. K.

Après «les violations» du camp Haftar

## Le gouvernement de Tripoli se retire des pourparlers de Genève

Le Gouvernement libyen d'union nationale (GNA) du Premier ministre Fayez el-Sarraj, basé dans la capitale et reconnu par l'ONU, a interrompu, avant-hier soir, les pourparlers entamés sous l'égide des Nations unies. Il accuse les forces du maréchal Haftar, qui venaient de bombarder le port de Tripoli, de «violations» répétées de la trêve annoncée le 12 janvier dernier.

En effet, dans un communiqué rendu public annonçant la suspension de sa participation aux travaux d'une commission conjointe militaire confirmée lors du sommet international du 19 janvier à Berlin, composée selon le format dit «5+5», avec cinq membres représentant le GNA et cinq autres le maréchal Khalifa Haftar, le GNA accuse les forces rebelles d'avoir violé à plusieurs reprises la trêve en vigueur depuis le mois dernier. En outre, il expliquera qu'il se

retirait de ces discussions de paix de Genève jusqu'à l'adoption de «mesures contre l'agresseur» Khalifa Haftar dont les troupes tentent de prendre le contrôle de Tripoli depuis avril dernier. «Nous annonçons la suspension de notre participation aux pourparlers militaires qui se déroulent à Genève jusqu'à ce que des positions fermes soient adoptées à l'encontre de l'agresseur (Khalifa Haftar) et ses violations de la trêve», a de ce fait indiqué un communiqué du GNA qui soulignera que «sans un cesse-le-feu durable (...) les négociations n'ont aucun sens. Il ne peut y avoir de paix sous les bombardements».

Ainsi, dénonçant «le mépris continu» de la résolution du Conseil de sécurité, adoptée la semaine dernière, et des décisions du sommet international de Berlin, le GNA notera qu'il est clair que l'objectif des bom-

bardements systématiques des zones résidentielles, de l'aéroport et du port, en plus du blocage total des installations pétrolières, est de provoquer des crises pour les citoyens dans tous les aspects de leur vie». Selon le GNA, ayant «échoué militairement à s'emparer du pouvoir, l'agresseur (Haftar) tente, en vain, de créer un état de confusion pour déstabiliser la population». En outre, le GNA a condamné les «violations commises avant et pendant la trêve», les qualifiant de «crimes de guerre documentés», nécessitant «des mandats d'arrêt internationaux».

Tentant de prendre le contrôle de Tripoli depuis avril dernier, les troupes de Khalifa Haftar ont, malgré l'entrée en vigueur en janvier d'un cesse-le-feu peu respecté par les forces en conflit en Libye, bombardé avant-hier en début d'après-

midi, le port maritime de Tripoli et al-Chaab, un port secondaire. Plus de 15 roquettes y ont été lancées contre ces infrastructures portuaires. Selon Amin al-Hachemi, porte-parole du ministère de la Santé, trois civils ont été tués et cinq autres blessés. Cet énième épisode de négociations de paix en Libye, entamé avant-hier à Genève en Suisse entre les belligérants libyens comme nouvelle série de pourparlers militaires indirects, en présence de l'émissaire des Nations unies pour la Libye, Ghassan Salamé, se retrouve aujourd'hui suspendu en attendant une réaction onusienne et internationale sur la demande exprimée par le GNA. Il est à noter, à ce propos, que Sabri Boukadoum, ministre des Affaires étrangères, après une rencontre avec le maréchal Khalifa Haftar a été reçu avant-hier à Tripoli par Fayez Al-Sarraj. La rencontre a porté sur

## LA QUESTION DU JOUR

### Tripoli, la trêve tiendra-t-elle ?

Suite de la page une

Autant Tripoli, qui est assiégé, voudrait voir cette transformation s'opérer pleinement, sinon définitivement, autant Tobrouk est impatient de reprendre une offensive qui pourtant n'a pas beaucoup avancé depuis son commencement, il y a maintenant à plusieurs mois. De son point de vue, rien dans les résultats de la conférence de Berlin, et rien non plus dans la résolution du Conseil de sécurité leur faisant écho, n'est contraignant. Ce qui n'est pas contraignant lui laisse dans chaque cas la liberté d'en juger par lui-même, et d'agir en conséquence, c'est-à-dire selon ce qui est immédiatement bon pour lui. Une cargaison d'armes arrive de Turquie, en violation d'une autre convention de Berlin. Est-ce se rendre soi-même coupable d'une violation à vouloir annihiler les effets d'une première violation ? N'est-ce pas au contraire à la fois se défendre légitimement et faire le travail des puissances garanties des accords passés à Berlin ? La question est posée. Or se la poser, c'est y répondre. Tout ce qu'une loi n'interdit pas expressément est permis. Il en va de même d'une résolution du Conseil de sécurité : tout ce qu'elle ne défend pas sous peine d'une sanction soit immédiate soit différée est toléré. Tobrouk ne se sent pas coupable pour avoir détruit ou seulement cherché à détruire des armes envoyées par la Turquie au mépris de ses engagements à Berlin. En Syrie, des positions turques sont bombardées par l'armée syrienne. Il a semblé opportun à Tobrouk de faire de même à Tripoli. Les deux crises syrienne et libyenne ne sont pas interdépendantes, l'une pouvant se dénouer ou au contraire s'aggraver sans que l'autre s'en ressente vraiment, bien qu'elles soient nées dans des circonstances comparables. La présence turque dans l'une et dans l'autre a eu cependant pour effet de les rapprocher. De sorte qu'il serait assez dans l'ordre des choses que l'assaut sur Idlib, si finalement il a lieu, ait pour réplique distante celui de l'ANL sur Tripoli. Avec le même succès ou le même échec.

M. H.

les développements de la situation en Libye et les voies et moyens de développer les relations algéro-libyennes. Boukadoum a, à ce propos, soutenu qu'«il n'y a pas de solution militaire à la crise» en Libye, réitérant ainsi l'appui de l'Algérie en faveur du retour de la stabilité en Libye. «L'Algérie déploiera tous ses efforts pour arrêter la guerre», a-t-il assuré.

Lynda Naili

## Agriculture

# Omari : s'inspirer des expériences des pays pionniers pour l'accompagnement des start-up

■ Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Cherif Omari, a mis en avant l'initiative de la Chambre nationale d'agriculture (CNA) visant le renforcement des capacités et des compétences de ses ingénieurs et ses cadres en matière d'accompagnement des start-up dans le secteur agricole, en s'inspirant des expériences étrangères dans le cadre de la coopération bilatérale.

Par Saléha B.

S'exprimant lors de la visite d'un atelier de travail dédié à la formation des cadres relevant des Chambres nationales des wilayas du centre, organisé au siège de la CNA dans le cadre du programme de coopération avec les Pays-Bas, M. Omari a fait savoir que l'Algérie s'inspirait des expériences des pays pionniers dans le domaine de la gestion des investissements agricoles, à l'image des Pays-Bas, et ce, dans l'objectif de créer des incubateurs au profit des start-up spécialisées dans le secteur agricole. Soulignant que cette session de formation sera généralisée aux Chambres d'agriculture à travers le territoire national, le ministre a rappelé le rôle des incubateurs dans l'accompagnement et la formation des jeunes porteurs de projets à même de leur faciliter l'acquisition de matériaux et l'obtention de cré-

ditions et de foncier agricole, mettant en avant leur rôle dans la création de la valeur ajoutée et de l'emploi. Organisée à la CNA au profit des jeunes ingénieurs relevant des chambres d'agriculture des wilayas du centre, cette session de formation s'étalera du 15 au 20 février en cours. Cette formation s'inscrit dans le cadre du programme de coopération tracé entre la CNA et l'organisation hollandaise Experts Seniors PUM pour la création d'incubateurs au niveau des chambres d'agriculture, à même d'accompagner les jeunes porteurs de projets agricoles tout au long des étapes de création de leurs entreprises ou exploitations agricoles.

S. B./APS



Viandes rouges

## Des concertations pour fixer des prix «raisonnables» pour les producteurs et les consommateurs

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a annoncé, mardi à Alger, le lancement de concertations avec les différents intervenants et acteurs de la filière des viandes rouges, en vue d'arrêter «des prix raisonnables» à même de satisfaire tant les producteurs que les consommateurs, particulièrement pendant le prochain ramadhan. S'exprimant au terme d'une rencontre avec les représentants des éleveurs et des importateurs des viandes rouges, le ministre a fait état du «lancement de concertations avec les différents intervenants et acteurs de la filière de production des viandes rouges, y compris les éleveurs, les importateurs et les propriétaires des abattoirs et des chambres froides des différentes wilayas, et ce, en coordination avec les services du ministère de l'Agriculture pour étudier la disponibilité et les prix des viandes rouges». A partir de la semaine prochaine, des rencontres seront organisées avec l'ensemble des intervenants des différentes wilayas en vue de parvenir à arrêter des prix raisonnables à même de satisfaire les producteurs et les consommateurs, notamment durant le mois de ramadhan prochain, a expliqué le ministre, faisant savoir que «la réunion d'aujourd'hui a vu la participation des représentants des éleveurs issus de 18 wilayas». Qualifiant la rencontre de «fructueuse», le ministre a souligné qu'elle a permis d'écouter les préoccupations des intervenants de la filière des viandes rouges et qu'elle était une occasion pour leur faire part des

ambitions du ministère visant la régulation du marché. A ce propos, M. Rezig a indiqué que les prix supposés et appliqués «avaient pour origine un représentant d'une organisation d'éleveurs et non une proposition du ministère du Commerce», affirmant que la mission du ministère «ne consiste pas à déterminer les prix», mais ses efforts portent à «trouver des solutions de régulation du marché et assurer la disponibilité des viandes rouges à des prix acceptables, par souci de préserver le pouvoir d'achat du consommateur». M. Rezig a, d'autre part, abordé l'éventualité de fournir la viande cameline et la commercialiser dans le nord. Répondant à une question sur l'importation des viandes, le ministre délégué chargé du Commerce extérieur, Aïssa Bekkai, a affirmé que «le recours à l'importation ne se fera pas au détriment du produit national», ajoutant que «l'importation des viandes ne se fera pas avant la réalisation d'une étude sur le volume de l'offre et de la demande et des modalités de convergence entre les deux, dans le but d'assurer la disponibilité du produit national à des prix qui soient à la portée du citoyen». «L'importation n'interviendra que pour compléter les besoins du marché national en viandes et ne concurrencera pas le produit local», a-t-il soutenu. Pour sa part, le président du Conseil national interprofessionnel de la filière des viandes rouges (CNIFVR), Bouadis Miloud, a indiqué que «la rencontre a permis d'expliquer plusieurs choses», faisant part de «la satisfac-

tion» des éleveurs quant aux assurances et à la volonté du ministère de «concrétiser la conciliation entre les intérêts des éleveurs et le pouvoir d'achat du citoyen». A une question sur la problématique des prix du lait, le ministre a mis l'accent sur «la détermination de ses services à appliquer la loi pour assurer la vente du lait avec ses prix codifiés», soulignant que le ministère a communiqué à la justice «les dépassements de certaines laiteries publiques et privées» en cette matière. «92 laiteries attendent l'agrément, alors celui qui ne respecte pas la loi n'a qu'à cesser son activité», a-t-il dit. Le ministre a annoncé, par ailleurs, l'élaboration d'un fichier national pour les unités de production de lait et les distributeurs, en vue de déceler les irrégularités et assurer la stabilité et l'équilibre du marché, ajoutant que le lait n'est pas commercialisé dans plus de 400 communes en raison de leur éloignement des unités de production. Concernant le mois de ramadhan, M. Rezig a déclaré qu'il a été décidé, en accord avec le Premier ministre, d'organiser des soldes de tous les produits nationaux durant le mois de ramadhan prochain, soulignant que les wallis ont été instruits d'ouvrir des marchés dédiés aux ventes au rabais de l'ensemble des produits de base, notamment les fruits et légumes et l'électroménager et tout ce dont le citoyen a besoin durant ce mois sacré. Une réunion ministérielle est prévue prochainement pour examiner ces questions, a-t-il annoncé. K. L.

Télécommunications

## Constantine dispose de plus de 2 607 km de fibre optique

Le maillage de l'infrastructure technologique relevant du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) de Constantine dispose d'une boucle de 2 607,92 km de fibre optique répartis à travers tout le territoire de la wilaya, a-t-on appris hier de la direction opérationnelle d'Algérie Télécom. «Le domaine de transport de support de fibre optique qui figure parmi les principales missions menées par Algérie Télécom en vue de permettre au maximum de la population de bénéficier des offres ultramodernes IDOOM ADSL et IDOOM fibres, a été marqué en 2019 à Constantine par la pose de plus de 255,75km de fibre optique portant la boucle locale à 2 607,92km», a

indiqué à l'APS le responsable de la communication de la direction opérationnelle, Rachid Boudraâ. Durant l'exercice 2019, la direction opérationnelle d'Algérie Télécom de Constantine a réussi beaucoup de réalisations portant sur toutes les couches et segments des réseaux de télécommunications dont la pose de fibre optique (plus de 255 km) à travers tout le territoire local et notamment dans les zones d'extensions et les nouvelles agglomérations, a fait savoir le même responsable. Dans les zones d'ombre où l'option 4G LTE a été retenue comme une solution appropriée, il a été procédé à l'installation et la mise en production de 4 équipements de type ENOD B, permettant à un nombre impor-

tants d'habitats de ces régions de bénéficier des offres et services technologiques de l'information et de la télécommunication, a souligné M. Boudraâ, affirmant qu'Algérie Télécom «se déploie de plus en plus dans les régions éloignées à travers plusieurs opérations de modernisation». L'installation des 4 équipements de type ENOD B dans les zones enclavées a porté à 51 le nombre d'équipements du genre à Constantine, assurant une capacité globale de 38 250 accès pour une couverture optimale atteignant les 94 %, a expliqué le responsable de la cellule de communication de la direction opérationnelle locale d'Algérie Télécom. Faisant état un programme «ambitieux» arrêté au profit de la

direction opérationnelle de Constantine pour améliorer davantage les prestations fournies aux clients, le même responsable a indiqué que cette administration œuvre également à adapter les conditions de travail des employés et d'accueil des clients à travers un vaste programme d'aménagement des structures commerciales et techniques d'Algérie Télécom. Il a, à ce titre, fait part de l'aménagement en 2019 de 4 agences commerciales et du lancement de travaux de mise à niveau du siège de la direction opérationnelle de Constantine pour «un meilleur rendement professionnel et une meilleure prise en charge des abonnés». N. Y.

Bachir Messaitfa :

# L'avenir des banques islamiques en Algérie « pionnier et prometteur »

■ Le ministre délégué chargé des Statistiques et de la Prospective, Bachir Messaitfa, a affirmé, mardi à Tipasa, que l'avenir des banques islamiques en Algérie « est pionnier et prometteur », relevant la forte volonté politique des hautes autorités de développer ce domaine.

Par Massi Y.

« **L**e Plan d'action du gouvernement adopté récemment par les deux chambres du Parlement comporte, pour la première fois dans l'Histoire de l'Algérie, un chapitre complet consacré à la finance islamique représentant la vision

## Paradis fiscaux Le Panama dénonce une décision « arbitraire » de l'UE

LE PRÉSIDENT du Panama, Laurentino Cortizo, a dénoncé mardi la décision « arbitraire » de l'Union européenne (UE) d'inscrire de nouveau le pays centro-américain dans sa liste noire des paradis fiscaux. « Je considère que cela est arbitraire », a déclaré M. Cortizo à la presse en faisant valoir le « grand effort » réalisé par le Panama, qui a adopté des lois contre le blanchiment de capitaux et l'évasion fiscale. Le président panaméen a demandé aux « 27 » de reconsidérer leur décision : « Je ne demande pas une faveur, seulement qu'ils ne soient pas arbitraires, qu'ils nous jugent à la même aune que d'autres pays », a-t-il insisté. Le pays centro-américain avait été retiré de la liste noire de l'UE en 2018 après s'être engagé à faire des réformes. Les ministres des Finances de l'UE avaient dressé leur première liste noire en décembre 2017 après plusieurs scandales, dont les Panama Papers et LuxLeaks, pour mieux lutter contre l'évasion fiscale des multinationales et des grandes fortunes. Avec l'addition, également mardi, des îles Caïmans, des Seychelles et de Palaos, la liste compte désormais douze pays ou juridictions. Étaient déjà présentes les Samoa américaines, les Fidji, Guam, Oman, le Samoa, Trinité-et-Tobago, les îles Vierges américaines et le Vanuatu. Les pays ou territoires inscrits dans la liste noire « n'ont pas réalisé, dans le délai imparti, les réformes fiscales auxquelles ils s'étaient engagés auprès de l'UE », a expliqué le Conseil de l'Union européenne dans un communiqué. Les sanctions à l'encontre des pays « blacklists » sont assez limitées : il est simplement prévu de geler les fonds européens qu'ils auraient pu recevoir. **R. E.**

du gouvernement à "l'horizon 2035", a déclaré le ministre délégué à l'ouverture des travaux du colloque international organisé à l'université de Tipasa sur « l'avenir de la finance islamique à la lumière des développements contemporains en Algérie ». Pour M. Messaitfa, la vision du gouvernement focalise sur le dossier du renouveau économique et financier dont un pan important sera consacré à la finance islamique dans le cadre de la réforme bancaire, après révision du cadre législatif. Le cadre législatif, objet du Plan d'action du gouvernement, est à même d'encourager l'investissement dans le secteur des banques, l'entrée de banques internationales islamiques sur le marché algérien et l'offre par les banques algériennes publiques de produits conformes à la finance islamique, a-t-il expliqué. Selon le ministre délégué, la politique du renouveau économique et financier à l'horizon 2035, adoptée par le gouvernement, permettra d'augmenter le taux de croissance économique nationale de 1,8 % (taux actuel) à 6 %. « Les théories d'équilibre général sur la base de l'économie de la jurisprudence islamique sont en mesure de garantir le développement global et de sortir de l'économie déséquilibrée », a-t-il re-

appelé, rappelant que l'économie marxiste et capitaliste n'apas pu réaliser une macroéconomie et l'équilibre global des économies des différents pays. L'Algérie a mené, dès 1991, une expérience dans ce domaine, à travers la finance participative selon le mécanisme de la « Mourabaha » en tant qu'alternative à l'usure, à l'image de la banque BADR et la banque Al Baraka, a-t-il dit, soulignant que cette dernière a pu tripler son chiffre d'affaires de 5 à 15 milliards de dinars. Selon les indicateurs susmentionnés, il ressort « clairement » que l'augmentation du capital des banques est « possible » et que l'émergence de la finance islamique en Algérie et son importance dans la conjoncture financière difficile actuelle du pays est « également possible », a fait savoir le ministre délégué, ajoutant que « les banques publiques n'ont pas réussi convenablement à récupérer les fonds et à encourager l'investissement ». Les travaux de la 2e édition du colloque international organisé par l'université de Tipasa ont été rehaussés par la participation de plusieurs docteurs et chercheurs de 13 Etats, des représentants des banques publiques et privées ainsi que du Secrétaire général de l'Union internationale des Oulémas musulmans (UIOM), le



PH/D. R.

D'Ali Mahieddine Al Kara Daghi. En marge du premier jour des travaux de cette rencontre, une convention a été signée entre le laboratoire des études dans la finance islamique et du développement durable (organisateur) et l'Académie scientifique internationale sur les recherches légales de la finance islamique en Malaisie, visant l'échange d'expertises et d'expériences entre les deux parties. Cette rencontre qui durera deux jours comprend l'examen de plusieurs thèmes et des interventions réparties sur 5 ateliers animés par

des chercheurs et des docteurs spécialisés dans le domaine du principe de la finance islamique. Les participants ont tenu 5 sessions sur le principe de « la finance islamique et les conditions et exigences du financement islamique futur » et le « modèle d'investissement des wakfs selon la formule des actes de construction, de l'emploi et du transfert », outre des interventions portant sur les « secrets de la réussite de la finance islamique en Algérie », « les lois régissant l'action bancaire au Maghreb Arabe » et d'autres thèmes. **M. Y./APS**

## Pétrole

### Le Brent à 58,57 dollars le baril

Les prix du pétrole étaient en hausse hier, poursuivant leur reprise amorcée depuis le 10 février, aidés par un ralentissement des nouveaux cas de l'épidémie de pneumonie virale en Chine et des sanctions américaines contre une entreprise russe. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril valait 58,57 dollars à Londres, en hausse de 1,42 % par rapport à la clôture de mardi. A New York, le baril américain de WTI pour

mars gagnait 1,42 %, à 52,79 dollars. « Le Brent se rapproche de la barre des 60 dollars le baril », font observer des analystes, après six séances consécutives de hausse. « Les dernières sanctions américaines contre une filiale du russe Rosneft ont apporté un soutien aux prix », ont-ils noté. Les Etats-Unis ont annoncé mardi des sanctions contre une filiale du groupe pétrolier russe Rosneft, très présent au Venezuela, des

mesures qui viennent allonger une longue liste de sanctions américaines, dont un embargo sur le pétrole vénézuélien depuis avril. Les analystes soulignent également les bonnes nouvelles sur le front de l'épidémie de Covid-19, le nombre de contaminations ayant connu hier sa plus faible hausse en un mois. Malgré un bilan qui a désormais dépassé les 2 000 morts, l'Organisation mondiale de la santé s'est voulu rassurante :

hors de la province centrale du Hubei, épicentre de l'épidémie, la maladie « touche une très petite proportion de la population » et 80 % des patients souffrent d'une forme bénigne de la maladie. « Les échanges à plusieurs niveaux entre l'Arabie saoudite et la Russie sur les coupes supplémentaires de la production de brut soutiennent (également) les prix », ont fait remarquer les observateurs du marché pétrolier. **Tahar N.**

## Pays arabes

### Les pays du Golfe dépendront encore des hydrocarbures au cours de la prochaine décennie

Les économies des pays du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (CCG) et l'Irak resteront principalement tributaires des hydrocarbures au cours de la prochaine décennie, selon l'Agence de notation mondiale Standard and Poor's. « En moyenne, 81 % des revenus du gouvernement central sont alimentés par le secteur des hydrocarbures », a-t-elle noté dans un rapport publié hier par la presse. « Le faible coût de la production d'hydrocarbures dans la région

offre aux souverains du CCG une certaine résilience au risque de transition énergétique, aidant à gagner du temps pour la diversification économique », a déclaré Benjamin J. Young, directeur - Institutions financières et évaluations souveraines chez S&P. Le secteur des hydrocarbures contribue en moyenne à environ 40 % au PIB des six pays du CCG producteurs d'hydrocarbures plus l'Iraq et, par habitant, les émissions de gaz à effet de serre du CCG sont parmi les

plus élevées au monde, avec 27,2 tonnes par habitant. « Alors que les investisseurs mondiaux appréhendent les implications du changement climatique pour leurs portefeuilles, ils sont susceptibles de réévaluer leur appétit pour l'investissement dans les secteurs et les régions qu'ils percevoient comme les plus menacés par les initiatives de décarbonisation », a déclaré Young. L'agence de notation a également déclaré que depuis 2012, les économies du CCG ont réali-

sé des progrès dans la diversification de leur économie hors hydrocarbures. S&P estime que la part du secteur privé non pétrolier dans le PIB réel des économies du Golfe atteindra en moyenne 36,8 % en 2022, contre 29,2 % en 2012. Selon l'agence de notation, bien que les efforts de diversification des gouvernements des pays du CCG se soient accélérés, la diversification économique prendra du temps. **Yanis G.**

Tizi-Ouzou

# Création d'une unité de gestion des ports de pêche

■ Une unité de gestion des ports de pêche de la wilaya de Tizi-Ouzou a été officiellement créée le 29 décembre dernier, a-t-on appris du président de l'Assemblée populaire de wilaya, Youcef Aouchiche.

Par Anis Gh.

Dans un document adressé au président d'APW, émanant de cette unité nouvellement créée, et dont une copie a été remise à l'APS, il est précisé qu'«il a été décidé la dissolution sans liquidation de l'entreprise de gestion des ports et abris de pêche de Béjaïa et sa fusion par absorption par la Société de gestion des ports de pêche (EPE-SGPP) à compter du 1/1/2019».

«L'unité de gestion des ports de pêche de Tizi Ouzou est créée par décision datée du 29/12/2019», est-il mentionné dans ce même courrier, signé par le directeur de cette unité, Louda Youcef. M. Aouchiche a rappelé que l'APW a voté le 18 décembre 2018, une délibération pour la création d'une unité de gestion portuaire propre à Tizi-Ouzou, pour la gestion des ports de pêche de Tigzirt et d'Azeffoune, et ce «pour une meilleure prise en charge des prestations y afférentes». La création de cette unité intervient suite à la restructuration de la Société de gestion des participations (SGP) Sogeport qui avait ouvert 10 Entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL) pour couvrir les 14 wilayas

côtières, a-t-on appris de la direction locale de la pêche et des ressources halieutiques.

«Avec cette restructuration, il y a eu la création, en novembre 2018, d'une direction générale d'une Société de gestion des ports de pêche (EPE-SGPP) qui a été chargée de réorganiser la gestion des ports des wilayas côtières en les dotant d'une unité de gestion des ports de pêche afin d'assurer une meilleure gestion des infrastructures portuaires», a-t-il rappelé.

A. Gh./APS



## Pour améliorer l'alimentation en eau potable Proposition de raccordement d'Abizar à un réservoir de 5 000 m<sup>3</sup>

L'unité de Tizi-Ouzou de l'Algérienne des eaux (ADE) a proposé de raccorder le village d'Abizar, relevant de la commune de Timizart (45 km au nord de la wilaya), à un réservoir de 5 000 m<sup>3</sup>, situé à proximité, afin d'améliorer l'alimentation de ses habitants en eau potable, a-t-on appris mardi auprès de cette entreprise.

Cette solution a été préconisée lors de discussions engagées par cette même direction

avec des habitants d'Abizar qui se sont plaints des perturbations dans l'alimentation en eau potable de leur village et qui ont précédé, en guise de protestation, à la fermeture, samedi dernier, de la station de refoulement desservant les localités du flanc nord de la wilaya.

Suite à cette fermeture, les populations de six communes qui sont Makouda, Tigzirt, Iflissen, Azeffoune, Aghribs et Akerrou, sont privées d'eau

depuis samedi, a-t-on précisé de même source.

«L'unité de Tizi-Ouzou de l'ADE a engagé une série de discussions avec les protestataires, à l'effet de venir à bout de cette situation. Ainsi, des solutions techniques ont été préconisées, à savoir la réalisation pour ce village d'un nouveau raccordement à l'effet d'améliorer l'apport en eau», a indiqué cet organisme dans un communiqué.

Toutefois, cette solution qui

consiste à alimenter le village d'Abizar à partir d'un réservoir de 5 000 m<sup>3</sup>, situé à proximité, a été rejetée par les habitants, qui exigent d'être raccordés à un autre réservoir de 10 000 m<sup>3</sup> situé plus loin, une solution, selon l'ADE, qui «ne peut être concrétisée à court terme car nécessitant l'engagement d'études et la mobilisation de moyens financiers importants», a-t-on indiqué.

«Les discussions sont donc toujours en cours pour régler ce problème d'alimentation en eau potable dans les meilleurs délais», a-t-on ajouté.

Rappelant que la chaîne qui alimente le flanc nord «a bénéficié récemment de l'installation de nouveaux groupes afin d'assurer un meilleur transfert d'eau, vers les communes de cette partie de la wilaya», l'ADE a rassuré sa clientèle, des communes impactées par cette perturbation, que ses services «ne lésineront sur aucun moyen pour trouver une issue rapide à ce problème».

A. G.

Relizane

## Raccordement de 350 foyers au réseau de gaz naturel à Sidi M'hamed Benaouda

Plus de 358 foyers ont été raccordés mardi au réseau de gaz naturel à travers quatre cités de la commune de Sidi M'hamed Benaouda (20 km à l'ouest de Relizane), à l'occasion de la célébration de la Journée nationale du chahid.

Cette opération, présidée par le secrétaire général de la wilaya, Aboubekr Bouriche, s'inscrit dans le cadre du programme spécial

de raccordement des nouvelles habitations au réseau de gaz naturel financé par la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales.

Le coût d'alimentation des populations de cette région en gaz naturel s'élève à 10 millions DA avec la réalisation du réseau de distribution de gaz sur une longueur de 3,5 km, a souligné le directeur de wilaya de

l'énergie, Belaid Akrouf. A noter que le taux de raccordement au réseau de gaz domestique a atteint actuellement, dans la wilaya de Relizane, 60 %, selon le directeur, et le nombre de foyers raccordés au réseau de gaz de ville a dépassé les 80 000 foyers dans la wilaya, long de 1 200 kilomètres, selon la Société de distribution de l'électricité et du gaz (SDO).

O. N.

Naâma

## Les éleveurs réclament une augmentation du quota de la wilaya en aliments de bétail

Des dizaines d'éleveurs ont organisé, mardi, un sit-in à l'entrée de la ville de Mécheria (Naama), réclamant un quota supplémentaire en matière d'orge pour l'alimentation du bétail subventionné et l'ouverture de nouveaux points dans la wilaya pour assurer un approvisionnement régulier des éleveurs en la matière.

«Les éleveurs réclament une commission d'enquête sur l'opération de distribution des derniers quotas de l'orge subventionnés accordés par la section de l'Office national des aliments de

bétail dont le siège est basé à Saïda, au profit des éleveurs de la wilaya de Naâma et appellent à l'intervention des autorités publiques pour organiser l'exploitation des parcours et zone de pacage pour mettre fin aux contentieux», comme l'a expliqué un groupe de protestataires dans une déclaration à l'APS.

Les éleveurs en colère ont appelé au règlement des problèmes auxquels ils sont confrontés, notamment ceux en lien avec la spéculation des prix des aliments de bétail afin de garantir un approvisionnement régulier et

la distribution équitable des aliments subventionnés.

Ils réclament également l'élargissement des parcours pour leur troupeaux et l'ouverture des périmètres de mis en défens comme espace d'exploitation pour assurer l'aliment naturel ainsi que la prise en charge de la santé animale.

Pour sa part, le président de la Chambre d'agriculture de la wilaya de Naâma, Agha Abdelkrim, qui a rencontré un groupe d'éleveurs contestataires lors de leur regroupement avant de les ramener au calme, a assu-

ré de manière insistante que «la distribution des aliments de bétail s'effectue selon des conditions précises qui font obligation aux éleveurs d'avoir la carte professionnelle, une carte personnelle du cheptel d'élevage délivrée par la dite chambre en plus d'un certificat de vaccination de la dernière campagne de prévention contre les maladies animales qui est délivré par le vétérinaire délégué par l'inspection vétérinaire et qui relève de la direction des services agricoles».

Il a fait savoir que la distribution des aliments de bétail, qui

s'effectue selon la quote-part allouée à la wilaya en matière d'orge subventionné, reste dérisoire et ne concorde pas avec la demande sans cesse croissante exprimée localement notamment en ces périodes où le tapis végétal de la steppe est en baisse à cause de la sécheresse, en plus des besoins pressants pour renforcer les capacités de stockage de la wilaya et recevoir le produit des agriculteurs, en céréales.

En d'autres termes, il s'agit de développer cette opération qui a un grand rapport avec l'élevage du cheptel.

Ali T.

- Ouverture par la Côte d'Ivoire d'une représentation diplomatique au Sahara occidental -

## «Une violation de l'acte constitutif de l'UA», selon le MAE

■ L'Algérie a qualifié mardi l'ouverture par le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire d'une représentation diplomatique dans la ville sahraouie occupée de Laayoune de «transgression flagrante du droit international» et de «violation aux engagements issus de l'acte constitutif de l'Union africaine (UA)», selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères.



Par Maya F.

«L'Algérie a pris acte de l'ouverture par le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire d'une représentation diplomatique dans la ville de

Laayoune au Sahara occidental», lit-on dans le communiqué.

«Ce genre d'acte émanant d'un membre fondateur de l'UA est une violation aux engagements issus de l'acte constitutif de l'UA et une transgression flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de

sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU concernant la question de décolonisation du Sahara occidental», souligne le texte.

«Quoi qu'il en soit, la décision d'ouverture de représentations diplomatiques par certains pays africains, fondateurs de l'UA,

n'est qu'un nouvel épisode d'une longue série de manœuvres et de politique de fuite en avant, qui ne sauront perdurer face à la force de la loi et de la légalité internationale mais aussi le fort attachement du peuple sahraoui à son droit naturel et légitime à l'autodétermination», a conclu la même source.

### La RASD condamne «un acte hostile»

Le gouvernement de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) a condamné la décision de la Côte d'Ivoire d'ouvrir une représentation consulaire dans la ville sahraouie El-Ayoune occupée, la qualifiant d'«acte hostile» qui vise à saper le processus de paix parainé par les Nations unies pour décoloniser la dernière colonie du continent africain.

Le ministère sahraoui des Affaires étrangères a déclaré

dans un communiqué que «l'ouverture de la Côte d'Ivoire dans la ville occupée d'El-Ayoune ce que l'occupation marocaine appelle un consulat général, est un acte hostile contre la souveraineté du peuple sahraoui et ses droits légaux».

Cette décision «est considérée comme une violation flagrante des principes et articles de l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA) et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice émis en 16 octobre 1975», a ajouté le ministère.

D'autre part, le ministère a souligné dans son communiqué que la RASD «se réserve le droit de répondre à cette mesure irresponsable, d'une manière garantie par la loi pour défendre sa souveraineté, l'unité et l'intégrité de ses terres nationales par tous les moyens et méthodes possibles».

M. F./APS

## Tunisie

### Poursuite des tractations politiques autour du futur gouvernement

Les concertations politiques se poursuivent en Tunisie autour de la formation du prochain gouvernement, à deux jours de l'expiration des délais constitutionnels accordés au Premier ministre désigné, Elyes Fakhfakh, pour former son équipe, une tâche rendue difficile après la décision du parti Ennahdha de ne pas accorder la confiance au futur cabinet.

M. Fakhfakh, ancien ministre des Finances, a été nommé le 20 janvier par le président tunisien Kaïs Saïed, après l'échec d'un premier cabinet formé sous la houlette d'Ennahdha (majoritaire au Parlement avec 54 députés), après les législatives d'octobre 2019, mais largement rejeté par le Parlement.

Elyes Fakhfakh avait un délai d'un mois pour former un cabinet susceptible de convaincre la majorité des députés. La liste (31 membres), présentée samedi soir, compte pour moitié des personnalités présentées comme indépendantes, mais a été rejetée par Ennahdha qui réclame la formation d'un «gouvernement d'unité nationale» incluant le deuxième parti au Parlement, Qalb Tounès.

M. Fakhfakh a jusqu'au 20 février pour finaliser officiellement la formation de son cabinet, y compris l'étape du passage au Parlement pour vote de confiance.

Dans le cadre des tentatives de trouver un accord sur la composition du futur gouvernement, Elyes Fakhfakh a rencontré lundi les membres indépendants proposés pour le gouvernement pour les informer «de l'évolution du processus de formation du gouvernement», selon l'agence de presse TAP.

Il s'agit également «d'interagir avec eux sur le changement qui pourrait survenir avant l'expiration des délais constitutionnels», a-t-on expliqué.

Pour sa part, le Chef du gouvernement de gestion des affaires courantes, Youssef Chahed, a déclaré à l'issue d'un entretien

avec Rached Ghannouchi, président de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) et président du mouvement Ennahdha, que «le président du Parlement est conscient de la nécessité d'accélérer le passage du gouvernement Elyes Fakhfakh et de parvenir aux compromis nécessaires à cette fin».

Et d'après un communiqué de l'ARP, Youssef Chahed et Rached Ghannouchi ont souligné la nécessité de former «un gouvernement d'union nationale qui regroupe toutes les sensibilités politiques».

### Mise en garde du chef de l'Etat contre toute infraction à la Constitution

Dans la foulée du blocage autour de l'annonce du futur gouvernement, le président Saïed a mis en garde lundi contre toute infraction à la Constitution tunisienne, lors de sa rencontre avec Youssef Chahed et Rached Ghannouchi.

«La Tunisie vit une crise sans précédent depuis l'indépendance, mais nous pourrions la dépasser en faisant recours à la suprématie de la loi, car le texte est clair», a déclaré le président tunisien. «Nous appliquons à la lettre la Constitution du pays et non des interprétations infondées, loin d'être innocentes», a-t-il souligné.

Dans sa réaction à l'annonce du parti Ennahdha de se retirer de la composition du nouveau gouvernement, le chef de l'Etat tunisien a affirmé que «chercher à retirer la confiance du gouvernement de gestion des affaires courantes, constitue une action en dehors du cadre constitutionnel vu qu'il ne s'agit pas d'un gouvernement au pouvoir. Il est issu de l'ancien Parlement».

Il est donc inenvisageable que le Parlement retire la confiance du gouvernement des affaires courantes, a-t-il dit. Et de

préciser que «la gestion des affaires courantes signifie la garantie, par l'actuel gouvernement, de la continuité et de la pérennité de l'Etat».

«Même si on lui retire la confiance, (l'actuel gouvernement) restera un gouvernement de gestion des affaires courantes», insiste Kais Saïed. «Comment le Parlement peut retirer la confiance à un gouvernement auquel il n'a pas accordé la confiance», s'interroge-t-il.

L'article 89 de la Constitution stipule que «si, dans les quatre mois suivant la première désignation, les membres de l'Assemblée des représentants du peuple n'ont pas accordé la confiance au gouvernement, le Président de la République peut décider la dissolution de l'Assemblée des représentants du peuple et l'organisation de nouvelles élections législatives dans un délai d'au moins quarante-cinq jours et ne dépassant pas quatre-vingt-dix jours».

Dans ce contexte, le président Saïed a souligné qu'«au cas où le gouvernement n'obtiendra pas la confiance du Parlement, il y a aura recours au peuple», appelant toutes les parties à «assumer leur responsabilité en cette étape historique et décisive».

Les mises en garde du président tunisien interviennent après que le membre du bureau exécutif du mouvement tunisien, Ennahdha, Khalil Baroumi, a informé que le parti examine à l'heure actuelle toutes les options et les scénarios possibles, notamment celle d'adresser une motion de censure au parlement et de retirer la confiance au gouvernement chargé de la gestion des affaires courantes. «Toutes les éventualités sont ouvertes», a-t-il affirmé. «Le mouvement Ennahdha n'agit que dans le cadre de la loi et de la Constitution», a assuré Baroumi avant de mettre l'accent sur l'existence de médiateurs, membres d'organisations nationales pour rappo-

cher les points de vue entre le mouvement Ennahdha et Elyes Fakhfakh avant l'expiration du délai constitutionnel.

Dimanche, le porte-parole du mouvement Ennahdha, Imed Khmiri, cité par la TAP, avait estimé que la composition du gouvernement telle que présentée par M. Fakhfakh est basée sur «la discrimination et l'exclusion».

### Des camps terroristes découverts dans les hauteurs du centre-ouest du pays

Un camp devant abriter des éléments terroristes a été découvert dans la montagne de Kasserine, province du centre-ouest du pays, a annoncé mardi le ministère tunisien de l'Intérieur.

Selon la même source, «l'autorité régionale à Kasserine a pu, suite à des renseignements portant sur des mouvements suspects d'un groupe de terroristes, découvrir un camp où certains éléments, fournitures et vêtements ont été trouvés, en plus d'équipements de communication sophistiqués», peut-on lire dans un communiqué.

Le ministère de l'Intérieur a précisé que cette opération a été menée en coordination avec une force de sécurité mixte impliquant la Brigade antiterrorisme à Kasserine, la Garde nationale et l'armée.

Mardi 11 février courant, le ministère tunisien de l'Intérieur a déclaré qu'un autre camp avait été découvert dans les hauteurs de la même province (Kasserine), dans une zone connue sous le nom de «Choûbet wadi al-Diyar».

Dans ce camp, des mines de différents calibres, outre du matériel de fabrication d'explosifs, dans l'intention de les utiliser ultérieurement dans des attentats terroristes, ont été saisies.

Mondji G.



Israël

# Le procès pour corruption de Netanyahu débutera le 17 mars

■ Le procès pour corruption de Benjamin Netanyahu, seul Chef du gouvernement dans l'histoire d'Israël à être inculpé au cours de son mandat, débutera le 17 mars prochain, deux semaines après les élections cruciales à sa survie politique, a annoncé mardi la justice. .

Par Rosa C.

Dans un communiqué succinct, le ministère de la Justice a indiqué que l'acte d'accusation sera lu par la juge Rivka Friedman-Feldman de la cour de Jérusalem en présence de M. Netanyahu le mardi 17 mars dans l'après-midi. L'annonce de cette date intervient alors que le Premier ministre israélien, âgé de 70 ans, mène sa campagne en vue des élections législatives du 2 mars, les troisièmes en moins d'un an en Israël, après des scrutins n'ayant pas réussi à le départager de son rival Benny Gantz. Ce dernier avait refusé après les législatives de sep-

tembre de joindre un gouvernement d'union mené par M. Netanyahu estimant que ce dernier devait en premier lieu régler ses différends avec la justice avant de prétendre au pouvoir.

Le Premier ministre a été inculpé à l'automne de corruption, malversation et abus de confiance dans trois affaires par le procureur Avichai Mandelblit. La loi israélienne prévoit que tout ministre poursuivi pénalement doit démissionner de ses fonctions, mais cette mesure ne s'applique pas au Premier ministre. S'il peut rester actuellement en fonction, Benjamin Netanyahu ne jouit toutefois d'aucune immunité face à la justice. M. Netanyahu avait ainsi demandé



PH. &gt; D. R.

début janvier au Parlement, la Knesset, de lui accorder une immunité au terme des prochaines législatives du 2 mars, misant sur sa victoire pour obtenir une majorité et ainsi se protéger de la justice.

Mais les partis d'opposition ont convaincu une majorité de députés d'examiner sa demande d'immunité avant les élections. Devant le rejet anticipé de sa requête, M. Netanyahu avait retiré fin janvier en extremis sa demande d'immunité judiciaire. M. Netanyahu, qui compte 14 ans à l'horodateur du pouvoir dont la dernière décennie sans discontinuer, dénonce un complot de ses détracteurs afin d'ourdir, dit-il, un «coup d'État» juridique contre lui. Lors d'un meeting de son parti centriste «Bleu-Blanc», l'ex-général Benny Gantz, principal rival de M. Netanyahu, a affirmé mardi soir qu'il est «inacceptable qu'un Premier ministre puisse en même temps diriger le pays et s'occuper de gérer trois dossiers

judiciaires contre lui».

«Le 17 mars, son mandat est terminé et le procès commence, Netanyahu ne pourra pas s'occuper des citoyens israéliens en plus de ses affaires», a ajouté M. Gantz. Pour l'heure, l'annonce de son inculpation pour corruption n'a pas fait bouger le baromètre politique en Israël.

Selon un dernier sondage de la chaîne israélienne Channel 13, la formation de Benny Gantz obtiendrait 36 sièges sur les 120 de la Knesset, contre 33 pour le Likoud (droite) de M. Netanyahu.

En comptabilisant leurs alliés respectifs, la gauche pour M. Gantz, la droite radicale et les partis religieux pour M. Netanyahu, aucun des deux grands blocs ne parvient à atteindre 61 députés, seuil de la majorité au Parlement israélien. Après des visites à Washington, pour l'annonce du projet américain pour le Moyen-Orient, à Moscou, pour la libération d'une jeune Américano-Israélienne condamnée pour «trafic de

drogues», et en Afrique, pour discuter d'une «normalisation» des relations avec le Soudan, M. Netanyahu multiplie ces jours-ci les meetings politiques.

Sur les artères de Jérusalem, de grandes affiches ont fait leur apparition ornées du slogan, en hébreu, «Bli Ahmed Tibi» - sans Ahmed Tibi - un des leaders de la «Liste unie» des partis arabes israéliens.

Les partis arabes avaient soutenu sans succès, au terme de la dernière élection, la candidature de Benny Gantz pour le poste de Premier ministre en vue de chasser du pouvoir M. Netanyahu.

«Si un million d'électeurs du Likoud en convainquent 300 000 autres qui n'ont pas voté lors des dernières élections, alors nous gagnerons en grand, formerons un gouvernement de droite et ferons ainsi barrage à un gouvernement dangereux soutenu par la liste unie», a écrit sur Twitter le Premier ministre peu après l'annonce du début de son procès.

R. C.



## Commentaire

Influence

Par Fouzia Mahmoudi

Cela fait plusieurs années déjà que Recep Tayyip Erdogan a commencé, alors qu'il était Premier ministre de la Turquie, et continué lorsqu'il est devenu président, une politique de sapes des relations de son pays avec l'Union européenne et avec certains pays en particuliers. Parmi eux la France à laquelle il n'a jamais pardonné d'avoir voté en 2011 une loi reconnaissant le génocide arménien, même si elle fut plus tard invalidée par le Conseil constitutionnel. Mais Erdogan gardera une rancune tenace contre les représentants politiques. Aujourd'hui, les relations entre Paris et Ankara risquent de prendre un nouveau coup après l'annonce par Emmanuel Macron d'une mesure visant à réduire l'influence de la Turquie sur le sol français. À l'occasion d'un déplacement à Mulhouse, consacré à la lutte contre le «séparatisme islamiste», le président Macron a directement fait référence au pays de Recep Tayyip Erdogan. «On ne peut pas avoir les lois de la Turquie sur le sol de France», a-t-il ainsi prévenu. «Je ne cherche à froisser personne, mais je ne serai pas complaisant avec personne», a déclaré le chef de l'État au cours d'une conférence de presse. «La Turquie est un grand pays», a-t-il dit, tout en soulignant la difficulté des discussions avec les autorités turques sur l'enseignement de la langue turque et l'envoi d'imams en France. «Je veux ici saluer le travail exemplaire que j'ai pu avoir avec le roi du Maroc ou le président algérien sur une capacité à bâtir des solutions en matière éducative et religieuse», a dit Emmanuel Macron. «Je pense que la Turquie a aujourd'hui le choix de suivre ce chemin avec nous», a-t-il ajouté. «Mais je ne laisserai aucun pays étranger nourrir, sur le sol de la République, un séparatisme, qu'il soit religieux, politique ou identitaire». Il a souligné qu'un accord avait été trouvé avec tous les pays concernés, sauf la Turquie, sur une réforme du dispositif de cours facultatifs en langues étrangères, dispensés par des enseignants désignés par les gouvernements d'autres pays (Elco). Notant la présence de nombreux habitants d'origine turque à Mulhouse, le président a affirmé qu'ils étaient «pleinement français» et qu'ils devaient avoir «les mêmes droits que tous les Français, mais aussi être soumis aux mêmes lois que tous les Français». «Mais on ne peut pas avoir les lois de la Turquie sur le sol de France», selon lui. Les relations diplomatiques entre Paris et Ankara se sont tendues ces derniers mois, en particulier sur les dossiers des conflits en Syrie et en Libye, ou des ambitions turques autour des gisements d'hydrocarbures en Méditerranée orientale. Cette nouvelle estocade, légitime par ailleurs, ne calmera pas les tensions entre les deux nations qui semblent vouées à s'envenimer et qui, probablement, tant qu'Erdogan sera aux commandes de la Turquie ne pourront se résoudre de façon calme et posée, le président turc n'étant pas connu pour sa finesse diplomatique ou sa prédisposition aux concessions. F. M.

Kenya

## Au moins trois morts dans l'attaque d'un bus dans l'est

Au moins trois personnes ont été tuées hier quand des hommes armés ont tiré sur un autocar dans le nord-est du Kenya, une région fréquemment soumise aux attaques du groupe terroriste somalien «shebab», a indiqué une source policière. «Nous avons eu un incident avec une attaque de bus et il y a trois victimes», a déclaré un haut responsable de la police du comté de Mandera, frontalier de la Somalie. Le propriétaire du véhicule a indiqué que l'attaque avait eu lieu à environ 11h00 locales (08h00 GMT) hier matin, peu après le départ de l'autocar de la ville de Mandera. Selon lui, aucune escorte arKenyamée n'accompagnait le véhicule, une

précaution parfois prise d'ordinaire dans une région où les attentats menés par les terroristes «shebab» sont monnaie courante. Depuis le début de l'année, les shebab, affiliés au réseau terroriste Al-Qaïda, ont même augmenté la fréquence de leurs attaques dans l'est du Kenya, le long de la frontière avec la Somalie. Début janvier, au moins trois personnes ont été tuées dans une embuscade menée par des hommes armés contre un autocar qui circulait entre la région côtière de Lamu (sud-est) et la ville de Malindi, plus au sud. Puis le 5 janvier, des éléments terroristes shebab ont attaqué une base militaire américano-kényane à Lamu, tuant

trois Américains – un militaire et deux sous-traitants du Pentagone – et détruisant plusieurs avions. Deux jours plus tard, il ont tué quatre civils, dont un enfant, dans une école primaire à Saretho, à 25 km du camp de réfugiés de Dadaab, près de Garissa (sud-est), en attaquant un pylône de télécommunication. Depuis son intervention militaire dans le sud de la Somalie en 2011 pour lutter contre les shebab, le Kenya a été la cible de plusieurs attentats meurtriers, notamment ceux du centre commercial Westgate à Nairobi septembre 2013 - 67 morts) et de l'université de Garissa (avril 2015 - 148 morts).



Exposition de Abdenour Hamoudi au métro d'Alger

## Forte affluence des visiteurs

■ Un public nombreux vient quotidiennement visiter l'exposition du jeune artiste Abdenour Hamoudi au niveau de la station de métro de la place des Martyrs. C'est dans le but d'encourager les jeunes artistes à plus de créativité que les responsables du métro d'Alger ont transformé un local en une véritable galerie d'art. Cette exposition, qui a démarré par une petite idée, est aujourd'hui ouverte au public et aux artistes.

Par Abla Selles

Un local au niveau de la station de métro de la place des Martyrs s'est vu transformer en une véritable galerie d'art. C'est le jeune artiste Abdenour Hamoudi qui est le premier à exposer ses œuvres en cet endroit. L'idée a commencé avec la réalisation d'un tableau sous le thème de «la Casbah métro». Exprimant une grande générosité artistique, le jeune Abdenour Hamoudi a proposé neuf tableaux en aquarelles, alliant l'architecture mauresque de La Casbah à quelques fragments composant le métro ainsi que quelques tableaux divers. Cette exposition qui se veut une fusion entre le patrimoine et le contemporain, est marquée par un beau tableau dans lequel le public peut apercevoir les rames du métro, la machine elle-même avec en arrière-fond comme

décor externe, le paysage de la vieille Casbah avec ses escaliers et ses vieilles bâtisses.

Un public nombreux, affirment les organisateurs, vient apprécier quotidiennement cette exposition. «Une cinquantaine de personnes entre spécialistes, artistes en herbe, passionnés d'art et curieux, viennent chaque jour apprécier les tableaux de Abdenour Hamoudi», souligne la même source.

Nabil, un jeune rencontré sur place, trouve l'idée de cette galerie d'art «géniale». «Ça attire les passagers du métro et ça les rapproche de l'art en général», ajoute-t-il. Quant à Nada, universitaire, elle trouve que cette galerie est «comme une bouffée d'oxygène pour se soulager des angoisses de la journée».

Il faut savoir que Abdenour Hamoudi est un artiste pluridisciplinaire. Il a organisé plusieurs expositions en tant qu'artiste peintre. Il est aussi photographe



d'art, caméraman, monteur vidéo. Son évolution dans le domaine audiovisuel lui a permis d'acquérir du savoir tout en laissant libre sa créativité artistique. A. S.

### Parc culturel du Tassili N'Ajjer

## Lancement d'une étude pour l'élaboration d'un plan de gestion

Une étude de terrain a été lancée pour l'élaboration d'un plan de gestion du Parc culturel national du Tassili N'Ajjer (wilaya d'Illizi), a-t-on appris mardi des responsables de l'Office du parc national du Tassili. L'opération entre dans le cadre du projet national de préservation de la biodiversité d'intérêt mondial et d'utilisation durable des services éco-systémiques dans les parcs culturels en Algérie, notamment ceux inscrits au programme de 2020, a-t-on indiqué.

Confiée à une équipe d'experts de la direction nationale du

projet des parcs culturels, de consultants en environnement et gestion des parcs et du tourisme, l'étude consiste en des visites de terrain devant s'étaler au 21 février courant dans la région, pour établir un document d'orientation susceptible d'assurer une gestion et orientation efficaces du patrimoine culturel et naturel que renferme cet espace, a expliqué à l'APS le directeur du parc du Tassili N'Ajjer, Mohamed Bediaf.

Le programme de cette mission porte également sur l'établissement de contacts et de démarches auprès des différents

intervenants locaux pour recueillir les informations et données inhérentes aux divers secteurs, notamment ceux concernés par la préservation du patrimoine culturel, classé internationalement. Des rencontres de concertation avec les organismes activant dans ce domaine, dont les directions de la culture, du tourisme, de l'environnement et de la Conservation des forêts, figurent au programme, en vue d'assurer une convergence sur les objectifs de gestion du parc, selon un développement durable du territoire du Parc culturel du Tassili et la préservation du patri-

moine culturel et de la biodiversité de la région.

Le chef de cette équipe et responsable de la planification concernant ce projet, Abdenour Moussouni, qui a amorcé sa tournée par l'inspection de la situation de l'artisanat dans la région, a mis l'accent sur l'importance de ce segment (artisanat) en tant que vecteur de développement du tourisme, avant d'appeler à accompagner les artisans pour intégrer ce créneau dans le cadre de ce projet universel. M. Bediaf a, pour sa part, indiqué que cette étude vise à arrêter un plan d'action tendant à

relancer le tourisme dans la région du Tassili N'Ajjer, classée patrimoine de l'Unesco, eu égard à ses innombrables potentialités matérielles et culturelles.

La wilaya d'Illizi a accueilli l'année dernière plus de 5 000 touristes et plus de 300 depuis le début de l'année en cours, a-t-on fait savoir. M. K.

### AGEND'ART

**Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (Alger)**  
Samedi 22 février :

Concert par l'artiste Zahia Benzengli, intitulé «Mosaïque andalouse». Un programme riche en poèmes et mélodies du patrimoine andalou et ses dérivés.

**Cercle Frantz-Fanon de Riadh El-feth (El-Madania, Alger)**  
Jusqu'au 29 février :

Exposition d'arts plastiques «Diptysmes... la connivence se fait art» d'Amel Kamilia Hamidou et Samira Merabet.

**Galerie Baya du palais de la culture Moufdi-Zakaria (Kouba, Alger)**  
Jusqu'au 22 février :

L'ambassade de la République tchèque à Alger présente l'exposition «30 ans de la Révolution de Veloursz.

**Librairie du Tiers-Monde**  
22 février à partir de 14h : Arezki Metref signera son roman «Rue de la nuit», paru aux éditions Koukou.

**Salle Ibn-Zeydoun de Riadh El-Feth**  
21 février à 19h :

A l'occasion de la sortie de son album «Les couleurs du désert», concert de Hasna Becharia. Prix du billet d'entrée : 800 DA.

### Salon national du livre à Batna

## Affluence remarquable du public

L'ouverture, mardi, du 4<sup>e</sup> Salon national du livre à la salle «Ashar» de Batna, s'est caractérisée par une forte affluence du public. Initié par la Direction locale de la culture en coordination avec une maison d'édition privée, l'association culturelle «El Chourouk» et l'annexe de wilaya de l'Union des écrivains

algériens, ce salon a connu, dès son ouverture, un fort engouement chez les universitaires et lycéens notamment. L'édition 2020 du Salon national du livre qui a pour slogan «une société qui lit une société qui bâtit», se démarque par un large éventail de genres proposés, de la littérature à la technologie en passant

par la science et le livre jeunesse. Ainsi, les visiteurs auront le loisir de découvrir, jusqu'au 5 mars prochain, plus de 15 000 titres, publiés par 30 maisons d'édition issues de 25 wilayas du pays, a indiqué à l'APS le directeur de la culture, Amar Kebour soulignant que cette manifestation sera agrémentée de conférences et

de rencontres littéraires en plus de séances de vente-dédicace. Il est à noter que la troisième édition du Salon national du livre avait connu une affluence record de 15 000 visiteurs, incitant les organisateurs à prolonger cette édition de deux semaines supplémentaires, selon M. Kebour. L. B.

### Concours de la meilleure photographie à Tiaret

## Ahmed Zakaria Boudebouza lauréat

Le photographe amateur Ahmed Zakaria Boudebouza a remporté le premier prix du concours de la meilleure photographie de monuments archéologiques de Tiaret, organisé par la maison de la culture «Ali-Maachi» du chef-lieu de wilaya.

Ahmed Zakaria Boudebouza a décroché la première place pour une photo du site archéologique de Lajdar, devant le photographe amateur Samir Touma, qui participe

avec une photo du vestige «Zemala de l'Emir Abdelkader» et du photographe amateur Réda Lemidi avec une photo de la vieille mosquée. Le jury a souligné que ce concours a été annoncé au début du mois février jusqu'au 10 février, avec la participation de 13 photographes amateurs.

Kada Kembiz, directeur de la maison de la culture «Ali-Maachi», a déclaré que ce concours vise à découvrir des talents dans le

domaine de la photographie et de la promotion culturelle et touristique et à créer une atmosphère de compétition entre amateurs en photographie.

Le jury qui a supervisé l'évaluation des activités des participants est composé du spécialiste de l'audiovisuel Abdelkader Boudebza, du chef de l'atelier audiovisuel de la maison de la culture, Sofiane Chaib et l'artiste Aya Kerroum. F. K.

Ligue 2 (19<sup>e</sup> journée)

## Le RCA monte sur le podium, l'ABS écrase l'ASMO

LE SECOND et dernier acte de la 19<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 2 algérienne de football joué mardi a permis au RC Arbaâ, vainqueur du MO Bejaïa (1-0), de monter sur le podium, au moment où l'ASM Oran s'est lourdement inclinée à Boussaâda sur le score sans appel de (6-0). La formation du RCA n'a pas attendu longtemps pour décrocher les trois points, qui lui donnent l'opportunité de s'installer seule à la 3<sup>e</sup> place avec 32 points, à 6 longueurs du leader, l'O Médéa et 3 du dauphin le WA Tlemcen. Le but de Zermane inscrit dès la 4<sup>e</sup> minute, complique en revanche davantage la situation des «Cranes», désormais 15<sup>e</sup> et avant-derniers. L'autre candidat pour l'accession, le RC Relizane a fait une mauvaise opération en concédant le nul sur son terrain devant l'USM Annaba (1-1). Pensant avoir fait l'essentiel en ouvrant le score à la 22<sup>e</sup> minute par l'in-

usable Mohamed Seguer, les Relizanais allaient concéder le but égalisateur dans les derniers instants de la rencontre par Deif (90+4), un but qui leur coûte pour le moment la 4<sup>e</sup> place qui donne droit à l'accession en Ligue 1, et occupée par la JSM Skikda (30 pts). La surprise du joueur est venue de Boussaâda, où l'ABS a infligé un cinglant (6-0) à l'ASM Oran (6-0). Les Oranais, brillants vainqueurs de l'USM Alger (1-0) en 16<sup>e</sup> de finale de la Coupe d'Algérie, ont sombré corps et âme devant les coups de boutoir de l'ABS, où Drifet et Semane ont inscrit un doublé chacun. Cette 19<sup>e</sup> journée qui a débuté samedi, a permis à l'O Médéa (1<sup>er</sup> - 38 pts) et le WA Tlemcen (2<sup>e</sup> - 35 pts) d'asseoir leur position en tête du classement, alors que l'USM Harrach battue à El-Eulma (0-2) reste lanterne rouge avec 4 longueurs de retard sur le MOB.

NA Hussein-Dey

## Les «Sang et Or» souffrent toujours

LE NA HUSSEIN-DEY, encore battu lundi dans le derby face au leader, le CR Belouizdad (1-0), a aligné une troisième défaite de suite depuis le début de la phase retour de Ligue 1 de football, devenant la seule équipe à ne pas avoir récolté jusque-là le moindre point après trois journées disputées lors de la seconde partie de la saison. La situation est d'autant plus inquiétante pour le Nasria qui n'arrive plus à gagner en dépit du changement opéré au niveau du staff technique, avec l'arrivée en janvier de l'entraîneur Azzedine Aït Djoudi, en remplacement de Lakhdar Adjali, limogé. Le déclin tant espéré par les dirigeants du NAHD, dont le président Mahfoud Ould-Zmirli est de plus en plus contesté par les supporters, n'a pas eu lieu, alors que l'équipe est

appelée à aborder le reste du parcours avec un rythme de «champion» pour éviter la relégation. Les fans du Nasria s'attendaient à un sursaut d'orgueil avec l'entame de la phase retour, mais il n'en fut rien, puisque les coéquipiers de Faouzi Yaya se sont inclinés d'abord à Tizi-Ouzou face à la JS Kabylie (1-0), avant de chuter lourdement à domicile contre l'ASO Chlef (0-3). En occupant la 15<sup>e</sup> et avant-dernière place de premier relégable avec 15 points, le club banlieusard devra se remettre en question dès le prochain match à domicile face à l'USM Bel-Abbès samedi prochain. Un résultat autre que la victoire enfoncera davantage les «Sang et Or» dans les profondeurs du classement et rendra leur mission de maintien encore plus compliquée.

Tournoi féminin de l'UNAF

## L'Algérie bat la Mauritanie

LA SÉLECTION algérienne dames s'est imposée mardi face à son homologue mauritanienne (5-0), au tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF) organisé du 14 au 22 février au stade du Kram (Tunis). Les buts de la partie ont été marqués par Hana Boubzari (30'), Ferial Dhaoui (45'+1'), KENZA Hajar (52'), Souleif Kacem (57'), et

Imene Merrouche (70'). Les Algériennes se rachètent ainsi de la défaite essuyée dimanche face à la Tanzanie (3-2) à l'occasion de leur première sortie dans le tournoi. L'équipe algérienne jouera ensuite successivement face aux Tunisiennes le 20 février et les Marocaines le 22 du même mois.

Tour d'Algérie de Cyclisme

## L'édition 2020 connaîtra sept étapes

SEPT ÉTAPES, dont un contre-la-montre à Tiaret, sont inscrites au programme du Tour d'Algérie 2020 cycliste (TAC), prévu du 4 au 10 juillet entre Alger et Oran, a-t-on appris mardi auprès de la Fédération algérienne de la discipline (FAC). La première étape se déroulera entre Zéralda (Alger) et Ténès (Chlef), et sera suivie de la 2<sup>e</sup> étape entre Chlef et Tiaret, où se déroulera un contre-la-montre (3<sup>e</sup> étape). La 4<sup>e</sup> étape aura lieu entre Tiaret et

Mostaganem, puis ce sera au tour de la 5<sup>e</sup> étape entre Mostaganem et Sidi Bel-Abbès, avant de laisser place aux deux dernières étapes, respectivement Sidi Bel-Abbès - Tlemcen et Tlemcen - Oran. «L'arrivée à Oran se fera le 10 juillet à Santa-Cruz», a-t-on détaillé de même source, en annonçant que le choix de Zéralda - Ténès pour la première étape n'est pas définitif, puisque les organisateurs pourraient opter pour une première étape entre Blida et Chlef.

# Ils ne voient rien venir Les présidents de clubs menacent

■ Les présidents de clubs des Ligues I et II (au nombre de 20) ont décidé de se réunir hier à l'hôtel Olympic d'Alger, pour prendre des décisions par rapport à la crise financière dans laquelle ils se débattent et le fait qu'ils n'aient rien reçu des autorités publiques qui avaient pourtant promis de leur affecter des sociétés nationales en tant que sponsors.



Les dirigeants des clubs souffrent

Par Mahfoud M.

O n rappelle que les sommes qui devaient être accordées aux clubs avaient même fuitées. Il avait été révélé que ceux de la Ligue I devaient recevoir 15 milliards, et ceux de la Ligue II 10 milliards, ce qui avait rassuré les dirigeants, dans un premier temps, avant qu'ils ne déchantent après le dernier changement gouvernemental et le départ de l'ancien ministre des Sports, Salim Bernaoui qui avait fait ces annonces et son remplacement par Sid Ali Khaldi. Cette fronde concerne au moins

quatre clubs de la Ligue I qui ne sont pas soutenus par des entreprises étatiques, à savoir le NAHD, le CABBA, l'ASAM, le NCM, en plus de la totalité des clubs de la Ligue II qui souffrent le martyre puisque aucun d'eux n'est soutenu par une quelconque entreprise, publique ou privée, et comptent pour la plupart sur les aides des autorités locales de leurs villes et sur les propres fonds des dirigeants. Ces clubs, ceux de la DII, n'ont pas attendu la réunion d'hier pour se prononcer sur ce qu'ils désiraient faire, mais ont carrément décidé de boycotter le

championnat à partir de la 21<sup>e</sup> journée. Les autres dirigeants, eux, souhaitent rencontrer le ministre au plus vite pour lui faire part de leur mécontentement, sachant qu'il leur est difficile de poursuivre dans cette voie, avec le manque d'argent frais qui les empêche de payer les salaires des joueurs. Ils font face aux différents débrayages, en plus du fait qu'ils sont toujours sous pression pour tenter de trouver l'argent nécessaire aux éventuels déplacements et mises au vert de l'équipe à la veille de chaque rencontre.

M. M.

L'USMBA renoue avec la victoire

## Yaïche tacle les «pseudo-supporters»

L'USM Bel-Abbès a renoué avec la victoire en championnat de Ligue 1 de football, après trois défaites de rang en l'emportant à domicile contre le NC Magra (3-1) lundi, dans le cadre de la 18<sup>e</sup> journée, mais son entraîneur Abdelkader Yaïche n'a pas mâché ses mots à l'encontre de «pseudo-supporters». «Au moment où on avait besoin du soutien de nos fans, ces derniers, ou plutôt ce que je qualifie de pseudo-supporters, ont exercé une pression terrible après la réduction de la marque de l'adversaire, ce qui a failli nous jouer un mauvais tour», a déploré Yaïche en conférence de presse d'après-match. Depuis son arrivée aux commandes techniques de la formation phare de la «Mekerra», au tout début du championnat en remplacement de Younes Ifticene, les relations de ce technicien avec certains

dans l'entourage du club n'ont jamais été au beau fixe. C'est ce qui explique, d'ailleurs, sa montée au créneau à plusieurs reprises, brandissant souvent la menace de quitter le navire, avant de revenir à chaque fois à de meilleurs sentiments. Pourtant, sous sa houlette, l'USMBA, qui est toujours en course en Coupe d'Algérie après sa qualification aux quarts de finale, a réussi à sortir la tête de l'eau après un début de parcours raté marqué par trois défaites de rang au cours des trois premières journées du championnat. Les «Vert et Rouge», en proie à une crise financière et administrative, partagent actuellement la sixième place au classement général avec l'USM Alger et le MC Oran (25 pts), un bilan encourageant, estime-t-on dans les milieux du club au regard des nombreux aléas auxquels fait face l'équipe

depuis le début de cet exercice. Des aléas à l'origine des mouvements de grève à répétition des joueurs pour réclamer la régularisation de leur situation financière, au moment où les dettes du club, interdit de recrutement lors du précédent mercato hivernal, s'accumulent au fil des mois. Pour revenir au match contre le NC Magra, le buteur de l'USMBA et du championnat, Abdennour Belhocini, auteur d'un triplé, en a profité pour conforter sa moisson en portant à dix son capital-butts cette saison, et ce, en 14 titularisations. Ce joueur de 23 ans a failli quitter son équipe lors du mercato hivernal après avoir opté pour le club qatari d'Al Sadd, mais pour des raisons administratives, il a dû rebrousser chemin et réintégrer son club avec lequel il est encore lié jusqu'en juin prochain, rappelle-t-on.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Inspecteurs de santé publique

## Action de protestation pour exiger la «révision» du statut

DES MÉDECINS inspecteurs de santé publique ont observé, hier matin, un sit-in de protestation devant le siège du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, pour notamment exiger la «révision» de leur statut particulier.

Ont pris part à cette action de protestation, des inspecteurs exerçant dans plusieurs wilayas du pays, issus des deux seules promotions formées jusque-là, à savoir celles de 2005 et de 2017, a indiqué à l'APS le D' Ahmed Choukri, expliquant que la reconduction, il y a trois ans, de cette formation n'a pas été suivie d'une «actualisation» qui tienne compte de leur nouvelle fonction.

Il s'agit, a-t-il expliqué, du décret exécutif du 18 février 2010 qui dispose, entre autres, que «sont recrutés en qualité de médecins inspecteurs de santé publique, les médecins généralistes principaux de santé publique justifiant de cinq années de service effectif en cette qualité».

Ces derniers sont, selon le même texte, chargés notamment de «veiller au respect de l'application de la réglementation relative à la nomenclature des actes et à la normalisation des équipements médicaux». Ils sont également chargés d'inspecter, d'enquêter et d'évaluer l'activité et le fonctionnement des structures et établissements de santé publics et privés ainsi que d'établir des comptes rendus mentionnant les faits et mesures conservatoires à prendre éventuellement.

«La plupart des inspecteurs ont, à la base, le grade de médecin en chef et cumulent une expérience de plus de 20 ans. Or, une fois devenus inspecteurs ils perdent cette marge d'ancienneté et certaines primes qui y sont rattachées», a-t-il déploré, assurant que ce corps de praticiens de la santé est ainsi «sous-payé» en comparaison avec celui des médecins.

Tout en se plaignant d'une «stagnation» de leurs carrières professionnelles, les représentants de ce corps de la santé publique évoquent également le manque de moyens logistiques appropriés et l'absence de formation d'autres promotions de

sorte à étoffer leur effectif à l'échelle nationale.

D'autres inspecteurs mettent en avant une instruction datée d'octobre 2012, qui les avait placés sous la «directe» et «exclusive» des Directeurs de la Santé et de la Population (DSP) de leurs wilayas respectives, assurant que l'objectif de cette mesure «n'est autre que de contrôler leur présence effective ainsi que leur travail», rappelant qu'avant cette échéance, les rapports des inspecteurs étaient «directement adressés à la tutelle».

«Le DSP est, depuis, le contrôleur et le contrôlé dans la mesure où les rapports élaborés sur la gestion du secteur dans sa wilaya lui parviennent et qu'il peut les reformuler à sa guise. J'ai mal au cœur de voir tant de dysfonctionnements sans pouvoir en informer les autorités en charge du secteur.

Cela a été précisément décidé pour que les lacunes et les responsabilités directes du naufrage secouant le secteur de la Santé soient étouffées», a témoigné une des protestataires.

Pour elle et l'ensemble de ses confrères, l'enjeu réside «dans l'indépendance technique, administrative et intellectuelle vis-à-vis des DSP», qui ne peuvent être «juges et parties», ont-ils insisté. En fin de matinée, une délégation des contestataires a été reçue par le secrétaire général et l'inspecteur général du ministère, qui se sont engagés à prendre en charge «la plupart» des doléances soumise. «Les responsables du ministère ont promis, à compter de ce jour, de régler la plupart de nos attentes, exception faite pour la révision du statut, arguant que cette procédure est compliquée. En revanche, nous devrions percevoir des indemnités qui seront indexées à notre salaire, dont celle de la contagion», a révélé le D' Choukri. Il a ajouté que les responsables du ministère «ont particulièrement insisté sur l'importance du corps des inspecteurs». «Nous allons reprendre le travail normalement et donnerons le temps qu'il faut pour la mise en œuvre de ces promesses», a-t-il conclu.

Kamel Y.

## La sécheresse s'installe



Louis

Djalou@hotmail.com

«Enrichissement illicite», «blanchiment d'argent» et «trafic d'influence»

## Le procès de Abdelghani Hamel reporté au 11 mars

■ Le Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a reporté, hier, au 11 mars prochain, le procès de l'ancien directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Abdelghani Hamel, et de ses fils, poursuivis dans plusieurs affaires, dont «enrichissement illicite», «blanchiment d'argent» et «trafic d'influence».

Par Slim O.

Le procès a été reporté au 11 mars prochain à la demande de la défense des accusés pour compiler des pièces du dossier. Il a été également décidé, lors de la même audience, sur demande du parquet, de «la jonction de l'affaire Hamel se trouvant au niveau du tribunal de Sidi M'hamed et celle se trouvant au niveau de la Cour suprême»,

dans laquelle sont poursuivis d'anciens ministres et responsables jouissant, conformément aux dispositions légales, du privilège de juridiction. La jonction des deux dossiers a été décidée, les parties concernées et les charges étant les mêmes, à savoir «blanchiment d'argent, enrichissement illicite, trafic d'influence, obtention de documents par des moyens illégaux et détournement de foncier». L'ancien Premier ministre

Abdelmalek Sellal, l'ex-ministre des Travaux publics, Abdelghani Zaalane, ainsi que l'ex-wali de Tipasa, Moussa Ghelai, figurent parmi les responsables convoqués ce jour et dont le dossier est au niveau de la Cour suprême. A noter que la défense de l'ex-wali de Tipasa, Moussa Ghelai, a été déboutée de sa demande relative à la relaxe de son mandant pour raisons de santé.

S. O./APS

Sit-in devant la direction du logement à Béjaïa

## Des femmes dénoncent les pressions exercées sur elles

Plusieurs personnes ont organisé hier un rassemblement de protestation devant la direction du logement situé au bloc administratif, centre-ville de Béjaïa en solidarité avec le personnel féminin victime de tentatives d'agressions physiques et morales au travail par leur responsable direct. Plusieurs femmes et hommes exerçant dans cette direction ont participé à ce sit-in et dénoncent les agressions physiques, verbales et menaces exercées sur elles, en silence, et avec la complicité des responsables. Un autre sit-in devrait avoir lieu ce matin devant le siège de la wilaya afin de dénoncer les pressions exercées

par certains responsables à leur égard. «Nous sommes stressés dans notre travail et nous vivons le calvaire depuis plusieurs mois». «Il n'y a pas que des femmes qui sont agressées, il y a aussi un homme», déclare une fonctionnaire, représentante syndicale qui affirme avoir pris «attache avec la police sur cette affaire». Pour elle, «il y a des responsables qui veulent camoufler cette affaire». «Les faits remontent au 26 janvier dernier, après une journée de protestation et des sanctions prises, à tort, à l'encontre de deux agents et des pressions terribles exercées sur deux femmes et moi-même»,

déclare-t-elle. «Deux personnes, des chauffeurs apparemment, ont été mis à pied trois jours pour avoir participé à un débrayage», témoigne la syndicaliste tout en parlant du comportement «agressif et immoral» du responsable et son agressivité envers le personnel travaillant sous sa coupe. Ce rassemblement est soutenu, notons-le, par «le Collectif des femmes libres et indépendantes de Béjaïa» qui étaient présentes à cette manifestation pour exprimer leur solidarité à leur égard et manifester leur indignation par rapport à ces comportements moyenâgeux.

Hocine Cherfa

Oran

## Découverte du corps sans vie d'une femme à la plage Firdaous

LES SERVICES de la Protection civile ont découvert le corps sans vie d'une femme, accroché aux rochers de la plage «Firdaous» (ex-Paradis plage) de la commune de Ain Turk (ouest d'Oran), a-t-on appris hier. Alertés,

les éléments de l'unité secondaire de la Protection civile de Ain Turk ont repêché mardi soir le corps d'une femme âgée de 50 ans et l'ont déposé à la morgue de l'hôpital Medjabbar-Tami de Ain Turk, a-t-on indiqué.

L. O.

Sonelgaz

## Coupages d'électricité prévues dans la commune de Ouled Fayet

L'ALIMENTATION en électricité sera interrompue dès aujourd'hui dans certains quartiers de la commune de Ouled Fayet (wilaya d'Alger) de 9h à 16h, a indiqué hier la Direction de distribution de Bologhine, relevant de la Société

de distribution d'électricité et du gaz d'Alger (SDA). Ces perturbations, causées par des travaux d'entretien des postes électriques, toucheront une partie de la Cité 1018 Logements LSP Semrouni les 20, 23, et 24 février. Une partie de

la cité 2140 logements sera également touchée par ces interruptions les 20 et 24 février prochain. Est également concernée par cette coupure d'électricité la cité 1200 logements Semrouni le 23 et 24 février.

H. Y.